

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 V. 28G Vœu relatif aux mesures d'économie de l'association « Les Compagnons du Voyage ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que l'association « Compagnons du Voyage » a été créée en 1993 par la SNCF et la RATP, qu'elle propose un accompagnement dans les réseaux de transport aux enfants, personnes âgées et en situation de handicap ;

Considérant que cette association est reconnue d'utilité publique et a reçu l'agrément qualité, qu'elle est reconnue comme étant à but lucratif et de gestion intéressée ;

Considérant que les salariés des « Compagnons du Voyage » connaissent parfaitement les réseaux SNCF et RATP, qu'ils sont formés au métier d'accompagnateur, aux premiers secours, à la bienveillance, sensibilisés aux différents handicaps telles la langue des signes ou les techniques de guide des personnes à déficience visuelle et connaissent les principaux effets de la maladie d'Alzheimer ;

Considérant que cette association connaît de grandes difficultés financières qu'elle explique notamment par la perte d'appels d'offre avec les Départements de Paris et des Yvelines ;

Considérant la décision de cette association de mettre en place une réorganisation de l'activité consistant à placer nombre de ses salariés en temps partiels subis ;

Considérant que cette mesure induirait la division de 50 % des salaires de ces employés qui devront néanmoins travailler tous les jours de la semaine et un samedi ou dimanche sur deux ;

Considérant que les salariés de l'association demandent l'arrêt de ce projet de réorganisation ;

Considérant que ces mêmes salariés demandent à être rattachés directement à la RATP ou à la SNCF comme agents de ces entreprises publiques ;

Considérant que l'annonce des modifications de contrat pour ces salariés est soumise à une nécessité de réponse avec le 23 juin 2012, sous la menace de licenciement économique ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

- que M. le Maire de Paris s'adresse à la Déléguée Générale de l'association, afin que soient prises des mesures plus justes pour les salariés, et que ceux-ci n'aient pas à subir de perte sur leur salaire,

- que M. le Maire de Paris saisisse les services déconcentrés du Ministère du Travail pour s'assurer que les salariés font bien l'objet de la protection et de l'accompagnement qui leur sont dus,

- que M. le Maire de Paris saisisse les deux entreprises publiques, qui sont les fondateurs et les principaux financeurs de l'association, pour qu'elles s'assurent du maintien du temps de travail.